

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **7e jour du mois de novembre 2022**, la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- › Monsieur le Maire Hugues Grimard
- › Madame Isabelle Forcier, Conseillère au poste numéro 1
- › Madame Andréanne Ladouceur, Conseillère au poste numéro 2
- › Madame Caroline Payer, Conseillère au poste numéro 4
- › Monsieur Jean Roy, Conseiller au poste numéro 5
- › Monsieur Pierre Benoit, Conseiller au poste numéro 6

Est absent : Monsieur René Lachance, Conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, Maire.

Est également présente : Madame Sarah Richard, Greffière suppléante

Il est donc procédé comme suit :

2022-293
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la Conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé

Adoptée

2022-294
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

Il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la Conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre soit adopté tel que rédigé

Adoptée

2022-295
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022

Il est proposé par la Conseillère Caroline Payer, appuyée par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre soit adopté tel que rédigé

Adoptée

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen propose au Conseil municipal de Val-des-Sources une exposition d'animaux exotiques en avril 2023 et propose à la ville de Val-des-Sources de participer. Le Maire explique que le Conseil municipal doit en discuter en séance plénière et que le service des Loisirs assurera le suivi de la décision.

Un autre citoyen aborde trois thématiques :

- son insécurité face à l'agressivité de certains chiens en liberté à proximité de leur habitation. On lui affirme que le règlement de la Ville sur les animaux sera prochainement mis à jour sur base de la législation québécoise.
- les nuisances sonores des voisins. La Ville se renseignera sur la réglementation municipale et le nombre de décibels tolérés.
- la lenteur administrative pour la validation de travaux de construction d'un mur. Le Maire affirme que la loi a été modifiée en date du 5 avril 2022 et que celle-ci distingue les travaux de réparation validés par la municipalité et de construction, validés par le Ministère de l'Environnement.

Une dame remercie le Conseil pour la dérogation qu'elle a reçue dernièrement.

Un dernier citoyen aborde la signalisation de la ville et certains panneaux de rue. Le Maire expose que tout changement signalétique doit faire l'objet d'une étude d'incidences et d'impacts sur la circulation tant automobile que piétonne. Pour information, un Comité de circulation doit se rassembler dès le retour du Directeur général.

2022-296

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE DRAPEAUX DE SOUHAITS

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-Des-Sources trouve une importance majeure de contribuer au développement artistique des jeunes;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Erika Eggena, coordinatrice de Ravir;

CONSIDÉRANT l'organisation suivante du projet : prestations de 2 heures d'ateliers dans deux classes de l'école, fourniture du matériel (tissus et peinture acrylique) et accrochage de la guirlande. L'Atelier s'organiserait entre janvier et juin 2023 mais la date sera choisie par l'école;

CONSIDÉRANT que l'école n'a pas encore pris sa décision de participer au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Caroline Payer, appuyée par la Conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources marque son accord sur le projet de réalisation de drapeaux à souhaits.

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue, à la condition que l'école participe au projet, grâce à une aide financière de 250 \$ correspondant à l'achat de matériel et des prestations dans l'école.

QUE la Ville de Val-des-Sources propose que la guirlande soit accrochée dans l'établissement scolaire.

Adoptée

2022-297

DEMANDE DE CONTRIBUTION PAR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI POUR LE TRIO ÉTUDIANTS 2023 ET LE GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources trouve d'une importance majeure de former les jeunes et de les aider dans la recherche d'un emploi;

CONSIDÉRANT le nombre de 2316 étudiants mentionnés dans le rapport 2022 de Carrefour Jeunesse Emploi ;

CONSIDÉRANT l'organisation du Gala du Mérite étudiant le 13 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le Conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources participe à l'édition 2023 du programme Trio étudiants Desjardins pour l'emploi et qu'elle contribue pour une somme de 4000 \$ à ce titre;

QUE la Ville de Val-des-Sources désire soutenir le Gala du Mérite Étudiant organisé le 13 septembre 2022 en mettant la salle Notre-Dame-De-Toutes-Joies gratuitement à disposition.

Adoptée

2022-298

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET PAVILLON DES SOURCES

CONSIDÉRANT la demande de l'Office Municipal d'Habitation des Sources à la MRC du Fonds Vitalié;

CONSIDÉRANT le projet Pavillon des Sources organisé dans le parc sur Pierre-Laporte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre Benoit, appuyé par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

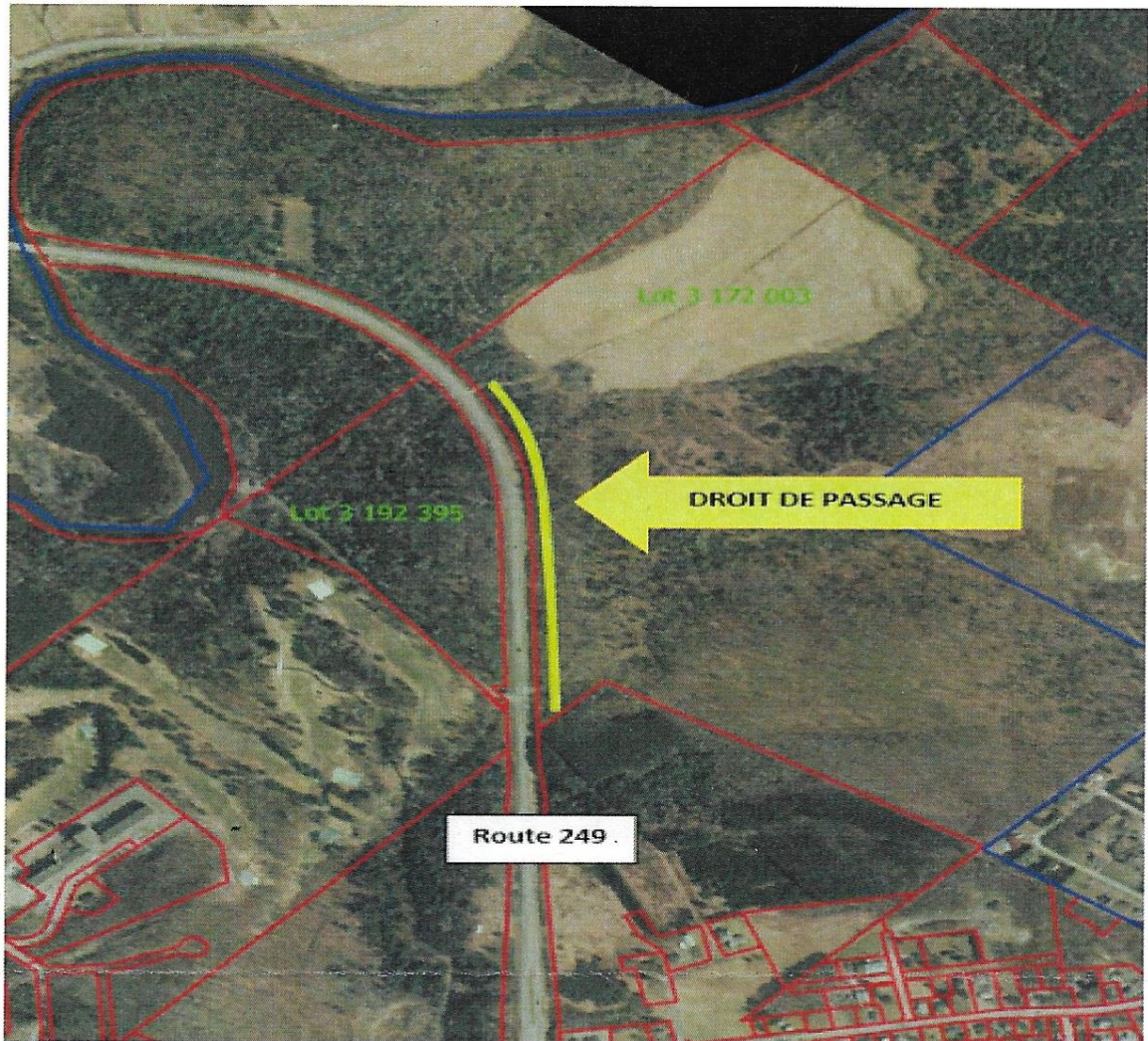
QUE la Ville de Val-des-Sources désire soutenir le projet Pavillon des Sources et qu'elle contribue pour une somme de 7500 \$ à ce titre, à condition que le Fonds Vitalité appuie ce projet.

Adoptée

2022-299

DEMANDE ANNUELLE D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB MOTONEIGE ESQUIMAUX

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Esquimaux d'avoir un droit de passage sur les sentiers sur un lot de la Ville de Val-des-Sources;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Caroline Payer, appuyée par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources donne un droit de passage au club de motoneige Esquimaux sur le lot 3 172 003 pour la saison 2022-2023 et ce tel que montré sur le plan ci-après.

Adoptée

2022-300

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB OPTIMISTE POUR L'EVENEMENT VINS ET FROMAGE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du club Optimiste pour l'organisation de l'événement Vins et Fromage qui aura lieu le 28 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources participe à l'activité Vins et Fromage chez soi du Club Optimiste d'Asbestos qui aura lieu le 28 janvier prochain, et ce par l'octroi d'une aide financière de 500 \$, le tout pris à même les fonds du tournoi de Golf du Maire.

Adoptée

2022-301

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉVÉNEMENT DONNEZ AU SUIVANT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Madame Karine Larrivée, travailleuse du CLSC et du Centre d'hébergement de Val-des-Sources pour l'organisation de l'événement Donnez au suivant qui aura lieu le 11 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la Conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 250 \$ en carte-cadeau de l'épicerie COOP Métro Plus ainsi qu'un montant de 250 \$ en carte-cadeau de l'épicerie Maxi à titre de contribution financière pour la confection des paniers de Noël pour l'année 2022;

Adoptée

2022-302

AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) TOUCHANT LES ZONES 55-C, 56-R, 81-C ET 123-PAE

Le Conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement 2006-116 (règlement de zonage) touchant les zones les zones 55-C, 56-R, 81-C et 123-PAE. Une copie du règlement est déposée séance tenante

2022-303

PRÉSENTATION DU BUDGET FINANCIER 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE la Régie présente son budget financier pour l'exercice financier 2023 lors d'un récent Conseil d'administration et qu'elle a transmis ce budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'ADOPTER le budget 2023 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et d'accepter de payer la quote-part de la Ville de Val-des-Sources au coût total de 519 744 \$, la cueillette hebdomadaire de 28 351 \$, les frais de recul au montant de 81 825 \$ et les frais de cueillettes compost de 83 700\$.

Adoptée

2022-304

DÉSIGNATION DE NOUVELLES PERSONNES POUR LES TRANSACTIONS À LA SAAQ

CONSIDÉRANT que lors de transactions pour l'immatriculation d'un véhicule municipal à la Société d'Assurance automobile du Québec, un mandataire pour la Ville de Val-des-Sources doit être nommé par résolution;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-164 du 6 juin 2022 désignant les personnes suivantes pour les transactions à la SAAQ : Mario Savoie, Alain Chainé, Alain Lavallée, Jean Daniel Côté, Sarah Richard et Nathalie Doyon;

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Alain Lavallée et le départ éventuel de Monsieur Mario Savoie;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de désigner de nouvelles personnes pour effectuer les transactions à la SAAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la Conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE Messieurs Maxime Latulipe, David Bélanger et Yannick Pinard soient désignés pour effectuer les transactions à la SAAQ.

QUE la liste complète des personnes désignées soit Nathalie Doyon, Sarah Richard, Alain Chainé, Jean Daniel Côté, Maxime Latulipe, David Bélanger et Yannick Pinard.

Adoptée

2022-305

EMBAUCHE DE MADAME ARIANE AERTS AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'Adjointe administrative à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT l'avis d'affichage du 29 septembre 2022 pour un poste d'Adjointe administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andr anne Ladouceur, appuy e par le Conseiller Jean Roy et r solu :

QUE Madame Ariane Aerts soit engag e   titre d'Adjointe administrative   partir du 18 octobre 2022.

QUE les conditions de travail soient celles comprises dans la Politique relative aux conditions g n rales de travail et   la r mun ration du personnel-cadre de la Ville de Val-des-Sources 2018-2023.

Adopt e

2022-306

CR ATION DE LA R SERVE 2022 POUR LE FINANCEMENT DE D PENSES DESTIN ES   AM LIORER ET D VELOPPER LES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE

CONSID RANT que la municipalit  peut cr er en vertu de l'art cle 569.7 de la Loi sur les cit s et villes, par r solution, une r serve financi re pour le financement de d penses destin es   am liorer et d velopper les services de l'eau et de la voirie;

CONSID RANT qu'une taxe sp ciale d di e au fonds d'infrastructures a  t  impos e sur le compte de taxes fonci res des contribuables en 2022 pour le renouvellement des infrastructures;

CONSID RANT que cette r serve est cr e au profit de l'ensemble du territoire de la municipalit ;

EN CONS QUENCE, il est propos  par le Conseiller Jean Roy, appuy  par le Conseiller Pierre Benoit et r solu :

QUE la Ville de Val-des-Sources cr e une r serve 2022 de 228 700 \$ pr vue   cette fin ; cette r serve sera maintenant repr sent e par le tableau ci-joint:

	Création	Utilisation	Solde	Détail
2006	200 409,65 \$		200 409,65 \$	
2007	206 013,21 \$		406 422,86 \$	
2008	218 148,62 \$		624 571,48 \$	
2009	219 836,00 \$	695 976,84 \$	148 430,64 \$	Travaux 1ère avenue
2010	237 500,00 \$		385 930,64 \$	
2011	220 778,00 \$		606 708,64 \$	
2012	183 641,00 \$	600 000,00 \$	190 349,64 \$	Boul. St-Luc- Règl. 2012-181
2013	211 272,00 \$		401 621,64 \$	
2014	217 128,00 \$		618 749,64 \$	
2015	218 260,00 \$		837 009,64 \$	
2016	224 395,00 \$	350 000,00 \$	711 404,64 \$	Philippe et Letendre Usine prétraitement, St-Joseph et Notre-Dame
2017	212 460,00 \$	508 000,00 \$	415 864,64 \$	
2018	209 480,00 \$		625 344,64 \$	
2019	211 470,00 \$	420 000,00 \$	416 814,64 \$	Usine prétraitement et travaux rue Paul
2020	209 800,00 \$	120 450,00 \$	506 164,64 \$	Usine prétraitement Bassin de rétention des eaux usées
2021	218 000,00 \$	54 500,00 \$	669 664,64 \$	
2022	228 700,00 \$	75 400,00 \$	822 964,64 \$	Travaux rue Paul

Adoptée

2022-307

AFFECTATION DE LA RÉSERVE "FINANCEMENT DE DÉPENSES DESTINÉES À AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE" - RÉFECTION DE LA RUE PAUL

CONSIDÉRANT la réfection d'une partie des rues Mercier et Paul durant les années 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la Ville avait adopté le règlement (2020-310) qui décrétait une dépense de 1 539 500\$;

CONSIDÉRANT que nous avons effectué notre réclamation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) en ce qui concerne certains travaux admissibles seulement sur la rue Mercier pour un montant de 1 010 450\$;

CONSIDÉRANT que la Ville va effectuer finalement un emprunt de 529 050\$ en date du 15 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué des travaux supplémentaires pour la rue Paul;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources comptabilise annuellement une réserve financière pour le « Renouvellement des infrastructures » destinée à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

	Création	Utilisation	Solde	Détail
2006	200 409,65 \$		200 409,65 \$	
2007	206 013,21 \$		406 422,86 \$	
2008	218 148,62 \$		624 571,48 \$	
2009	219 836,00 \$	695 976,84 \$	148 430,64 \$	Travaux 1ère avenue
2010	237 500,00 \$		385 930,64 \$	
2011	220 778,00 \$		606 708,64 \$	
2012	183 641,00 \$	600 000,00 \$	190 349,64 \$	Boul. St-Luc- Règl. 2012-181
2013	211 272,00 \$		401 621,64 \$	
2014	217 128,00 \$		618 749,64 \$	
2015	218 260,00 \$		837 009,64 \$	
2016	224 395,00 \$	350 000,00 \$	711 404,64 \$	St-Philippe et Letendre Usine prétraitement, St-Joseph et Notre-Dame
2017	212 460,00 \$	508 000,00 \$	415 864,64 \$	
2018	209 480,00 \$		625 344,64 \$	
2019	211 470,00 \$	420 000,00 \$	416 814,64 \$	Usine prétraitement et travaux rue Paul
2020	209 800,00 \$	120 450,00 \$	506 164,64 \$	Usine prétraitement Bassin de rétention des eaux usées
2021	218 000,00 \$	54 500,00 \$	669 664,64 \$	
2022	228 700,00 \$	75 400,00 \$	822 964,64 \$	Travaux rue Paul

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

D'AFFECTER la réserve financière pour les infrastructures d'un montant de 75 400 \$ afin de financer sur la rue Paul

Adoptée

2022-308

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - RÉSERVÉ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT la décision du 5 décembre 2016 par la résolution 2016-328 de réserver un montant de 150 000\$ à même le surplus accumulé pour relocaliser l'Écocentre;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement majeurs ont été réalisés;

CONSIDÉRANT le bilan des travaux avec un coût total de 562 138.51\$ qui a été financé de la façon suivante :

- Règlement d'emprunt de 150 000\$ (27/10/2020)
- Subvention de la TECQ de 344 060\$
- Utilisation du surplus réservé de 68 078.51\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre Benoit, appuyé par la Conseillère Caroline Payer et résolu :

D'AFFECTER le surplus accumulé - réservé pour un montant de 68 078.51 \$ afin de financer une partie des travaux d'aménagement de l'Écocentre.

Adoptée

2022-309

TRANSFERT DU SOLDE DU SURPLUS ACCUMULÉ – RÉSERVÉ DE 81 921.49\$

CONSIDÉRANT la décision du 5 décembre 2016 par la résolution 2016-328 de réserver un montant de 150 000\$ à même le surplus accumulé pour relocaliser l'Écocentre;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement majeurs ont été réalisés;

CONSIDÉRANT le bilan des travaux avec un coût total de 562 138.51\$ qui a été financé de la façon suivante :

- Règlement d'emprunt de 150 000\$ (27/10/2020)
- Subvention de la TECQ de 344 060\$
- Utilisation du surplus réservé de 68 078.51\$

CONSIDÉRANT qu'il y a un solde du surplus réservé pour le financement du projet de 81 921.49\$ qui ne sera plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

DE TRANSFÉRER le solde de 81 921.49\$ de surplus accumulé - réservé au surplus accumulé – non affecté.

Adoptée

2022-310

UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS – 15 828.94\$

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources dispose de sommes empruntées par règlement qui n'ont pu être utilisées aux fins auxquelles elles étaient prévues initialement ;

CONSIDÉRANT que l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux prévoient qu'il est possible d'affecter ces soldes disponibles au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts;

CONSIDÉRANT la liste suivante des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés :

2017-324	Réfections Notre-Dame	6 675.62\$
2017-325	Réfections St-Joseph	3 355.10\$
2017-260	Système de déshydratation	5 798.22\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Roy, appuyé par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources décide d'appliquer les soldes disponibles pour un montant total de 15 828.94\$ au remboursement de la dette prévue pour l'année 2022.

Adoptée

2022-311

DON DE TERRAIN DU LOT 6 531 194 À LA RUE ST ROCH À LA COMPAGNIE HAN LOGEMENT

CONSIDÉRANT que la Compagnie Han Logement a entamé la construction du premier bâtiment sur le lot 6 531 195 situé sur la rue St- Roch;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième unité doit être réalisée sur le lot 6 531 194, afin de compléter le complexe de 16 unités destinées aux personnes à mobilité réduite.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la Conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse don du lot 6 531 194 à la Compagnie Han Logement pour y ériger le deuxième bâtiment d'un complexe de 16 logements situé sur la rue St-Roch à Val-Des-Sources, en incluant toutefois une servitude de non construction sur une distance de 10 mètres en bordure des lots 5 345 118 et 4 078 602, le Maire ainsi que la Greffière suppléante étant autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

Adoptée

2022-312

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 251 605 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DE VAL-DES-SOURCES INC - (135 RUE DE L'ARDOISE).

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement Val-des-Sources entend procéder à l'agrandissement du motel industriel situé sur le lot 6 251 607 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une lisière du lot 6 251 605 afin d'assurer une aire de circulation ceinturant le bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre Benoit, appuyé par le Conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte de vendre à la Corporation de développement Val-des-Sources une parcelle du lot 6 251 605 d'une largeur de 5 m et d'une longueur approximative de 120 m au coût de 0,60\$ le pied carré, le maire ainsi que la Greffière suppléante étant autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

Adoptée

2022-313

PRÊT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ACQUISITION DE LA BOULANGERIE

CONSIDÉRANT que la ville de Val-des-Sources entend prioriser la revitalisation des édifices situés sur la 1^{re} Avenue ;

CONSIDÉRANT que la propriété appartenant à la Boulangerie Canada Bread Ltée constitue un bâtiment pouvant être revitalisé et utilisé à différents usages commerciaux;

CONSIDÉRANT que la ville entend mandater la Corporation de développement Val-des-Sources pour procéder à la mise en valeur dudit bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la ville de Val-des-Sources accepte de prêter une somme de 210 000.00 \$ (165 000\$ + 55 000\$) à la Corporation de développement afin qu'elle acquière et mette en valeur le bâtiment situé au 409 1^{re} Avenue, Val-Des-Sources, appartenant à la Compagnie Boulangerie Canada Bread Ltée, situé sur le lot 3 171 165, le Maire ainsi que la Greffière suppléante étant autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

Adoptée

2022-314

DÉSIGNATION DE PROCUREUR POUR L'APPLICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DES CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE VAL DES SOURCES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le Procureur général du Québec et la Ville de Val-des-Sources pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville de Val-des-Sources pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de sa séance du 3 octobre 2022 adoptait une résolution afin de nommer Me Karine L'Heureux et Me Sabrina Béland de Cain et Lamarre dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de retenir les services professionnels de Me Karine L'Heureux et Me Sabrina Béland de Cain et Lamarre pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre Benoit, appuyé par le Conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Karine L'Heureux et Me Sabrina Béland pour agir en son nom devant la Cour municipale commune de la Ville de Val-des-Sources en remplacement de Me Audrey Toupin-Couture;

QUE le Conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir en son nom de Me Audrey Toupin-Couture.

Adoptée

2022-315

ACHAT DE PIERRES POUR L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de l'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources achète de la pierre concassée auprès de la Carrière Burbank propriété de la Corporation de Développement Val-des-Sources et ce pour un montant de 32 336,72 \$ (Taxes comprises).

Adoptée

2022-316

NOMINATION DE MADAME ARIANE AERTS COMME GREFFIÈRE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT l'absence de la greffière Me Marie-Christine Fraser;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne à titre de greffière suppléante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par le Conseiller Jean Roy et résolu :

QUE Madame Ariane AERTS, Adjointe à la Direction générale, soit nommée à titre de Greffière adjointe.

Adoptée

2022-317

PROJET GREENSHIELDS - COUT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CREUSAGE ET REMBLAIEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 2021-366 adoptée en séance du 6 décembre 2021 qui proposait la participation de la Ville Val-Des-Sources au projet de construction de Han-Logement sur la rue Greenshields;

CONSIDÉRANT le coût supplémentaire pour le creusage et le remblaiement évalué à 131 980.06\$ (hors taxes)

CONSIDÉRANT l'extrait du procès-verbal d'une réunion spéciale du Conseil d'administration de la Corporation de développement socioéconomique de la Ville de Val-des-Sources en date du 22 octobre 2021 mentionnant le partage des frais du surplus de l'excavation à 50% jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 70 000\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre Benoit, appuyé par le Conseiller Jean Roy et résolu :

Que la Ville de Val-Des-Sources participerait au coût supplémentaire pour le creusage et le remblai pour un montant de 65 990.03 \$.

Adoptée

2022-318

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ENTRÉE DE SERVICE DANS LE RÉSEAU D'EGOUTS À LA RUE DES VÉTÉRANTS

CONSIDÉRANT que la limite du réseau d'égouts et d'aqueduc sur la rue des Vétérans se situe à l'intersection de la rue Pinard;

CONSIDÉRANT que le lot 3 172 042 n'est pas desservi et que sa superficie ne permet pas la mise en place d'un puits et d'une installation septique autonome;

CONSIDÉRANT que le lot 3 172 042 est situé à proximité du réseau existant;

CONSIDÉRANT que le règlement 2022-327 fixant la tarification pour l'année 2022 prévoit des montants forfaitaires pour une nouvelle entrée de services;

CONSIDÉRANT que ce règlement couvre des situations courantes où le réseau existant est situé face à une propriété;

CONSIDÉRANT qu'il est techniquement possible de desservir le lot 3 172 042 à partir du réseau existant;

CONSIDÉRANT que les coûts pour desservir le lot 3 172 042 seront plus importants que les standards usuels établis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Roy, appuyé par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources procède à la construction d'une nouvelle entrée de service pour desservir le lot 3 172 042, mais chargera un montant forfaitaire total de 6000\$.

Adoptée

2022-319

RACCORDEMENT INVERSÉ AU RESEAU PLUVIAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Val Des-Sources doit réaliser des travaux de raccordement inversé au réseau pluvial ;

CONSIDÉRANT que ces travaux comprennent, si nécessaires, l'inspection des exutoires, l'échantillonnage et la pose de grillages;

CONSIDÉRANT l'offre de la société Avizo inc. pour les travaux demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat pour le raccordement inversé au réseau pluvial (Phase 1 et 2) à la société Avizo pour un montant de 12 578,27\$ (Taxes comprises).

Adoptée

2022-320

INSTALLATION PROGRESSIVE DES COMPTEURS D'EAU POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne respectait pas les objectifs fixés par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable aux bilans 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit également installer encore 6 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2022, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Caroline Payer, appuyée par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la municipalité de Val-des-Sources s'engage à compléter l'installation des compteurs d'eau à la consommation AU PLUS TARD LE 1^{er} septembre 2024.

Adoptée

2022-321

GRATUITÉ DE SALLE POUR LE CLUB OPTIMISTE POUR LES FINALES D'OPTI-GÉNIES LE 2 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT que le club Optimiste offre plusieurs services visant à promouvoir l'éducation chez les jeunes;

CONSIDÉRANT la demande du club Optimiste de pouvoir utiliser, le 2 avril 2023, la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies gratuitement pour y organiser les finales d'Opti-génies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier et le Conseiller Pierre Benoit :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies par le club Optimiste pour y organiser les finales d'Opti-génies.

Adoptée

2022-322

GRATUITÉ DE SALLE POUR LE CLUB OPTIMISTE LES 27 ET 28 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT la demande du club Optimiste d'occuper la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour la préparation et l'organisation de l'activité Vins et fromage les 27 et 28 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Roy, appuyé par la Conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources participe à l'activité Vins et Fromages du Club Optimiste qui aura lieu les 27 et 28 janvier prochains dans le cadre d'une activité de financement pour l'organisation, et ce par l'octroi d'une aide financière de 112.50\$, correspondant au montant de la location de la salle.

Adoptée

2022-323

OCCUPATION DE SALLE POUR LE CLUB LIONS LES 27 AOÛT, 12 NOVEMBRE ET 18 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT que le club Lions aide les gens les plus démunis;

CONSIDÉRANT la demande du Club Lions des Sources d'occuper gratuitement la salle Notre-Dame-Toutes-Joies les 27 août, 12 novembre 2022 et 18 février 2023 pour l'organisation d'évènements;

CONSIDÉRANT qu'un événement a déjà eu lieu le 27 août;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies par le Club Lions Val-Des-Sources les 27 août, 12 novembre 2022 et 18 février 2023.

Adoptée

2022-324**OCCUPATION DE SALLE POUR SHEVDS POUR LE 21 SEPTEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la Présidente de la Société d'Horticulture et de l'Écologie des Sources (SHEVDS) pour l'organisation d'une rencontre buffet le 21 septembre 2022 à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies;

CONSIDÉRANT la demande datée du 18 août dernier ;

CONSIDÉRANT l'invitation des membres du Conseil municipal à l'événement ;

CONSIDÉRANT que l'événement a déjà eu lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la Conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies par SHEVDS le 21 septembre 2022;

Adoptée

2022-325**MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023**

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-Des-Sources doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT la version 3 de la programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Roy, appuyé par la Conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Ville de Val-des-Sources atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

2022-326

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VAL-DES-SOURCES - PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

CONSIDÉRANT le courrier du 9 juin dernier relatif à l'octroi d'une aide financière de 24000\$ du Ministère de la Culture et des Communications du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la Conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Bibliothèque municipale de Val-des-Sources présente un projet dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tels que livres, livres numériques, livres sonores, DVD et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues.

QUE le Directeur du service des Loisirs et Culture, responsable de la Bibliothèque soit la personne mandatée pour signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Bibliothèque municipale de Val-des-Sources.

Adoptée

2022-327

OCTROI D'UN MANDAT À BORÉAL TECHNIQUE POUR L'ÉCLAIRAGE DE L'ARTÈRE COMMERCIALE

CONSIDÉRANT le projet de mise en lumière de l'artère commerciale proposé par la Ville de Val-des-Sources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le Conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate l'entreprise Boréal Technique afin de fournir les équipements lumineux et procéder aux travaux d'installation de l'éclairage sur la 1^{re} Avenue pour le projet de mise en lumière de l'artère commerciale et ce pour un montant de 34 946,66 \$, (taxes comprises).

Adoptée

2022-328

OCTROI D'UN MANDAT À LA SOCIÉTÉ LES PRODUCTIONS DIVERSO POUR LES ÉLÉMENTS DÉCORATIF DU PROJET DE MISE EN LUMIÈRE DE L'ARTERE COMMERCIALE

CONSIDÉRANT le projet de mise en lumière de l'artère commerciale proposé par la Ville de Val-Des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate l'entreprise Les Productions Diverso afin de concevoir les éléments décoratifs et procéder aux travaux d'installation des décorations lumineuses sur la 1^{re} Avenue pour le projet de mise en lumière de l'artère commerciale et ce pour un montant de 57 978,44 \$, (taxes comprises).

Adoptée

2022-329

ACQUISITION DE VÉLOS STATIONNAIRES

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, culture et vie communautaire bonifie son offre d'activités et veut offrir à la population des activités non offertes sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas de spinning sur le territoire, que c'est une activité en demande et qui peut s'adresser à toute la population de Val-des-Sources et du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la précédente demande de la Ville de Val-des-Sources (Résolution 2022-236);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la Conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise l'acquisition de vélos stationnaires financés à 80% par le Fonds région et ruralité - volet local de la MRC des Sources.

Adoptée

2022-330

DÉVELOPPEMENT DU PROJET HÔTELIER ET TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT la volonté de développer un projet hôtelier et touristique dans la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le Ville de Val-des-Sources se fasse accompagner par une société professionnelle;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Guruh de scinder le projet en 3 phases : identification, confirmation/plans et devis et réalisation et ce, étalé sur plusieurs mois :

CONSIDÉRANT le devis de la société d'un montant de 100 000\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Roy, appuyé par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-Des-Sources confie, pour un montant de 12 500\$, à la société Guruh la phase 1 du projet à savoir: l'identification du projet récréotouristique, la réalisation d'une étude de marché et la mobilisation du milieu et représentation aux groupes d'intérêt.

Adoptée

2022-331

ACHAT DE CONTENEURS POUR L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acheter 2 conteneurs pour l'Écocentre afin d'augmenter la capacité de réception des déchets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-de-Sources fasse l'acquisition de deux conteneurs pour l'Écocentre pour un montant de 27 191,59\$ (Taxes comprises).

Adoptée

2022-332

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-003 VISANT LE 224, 10ÈME AVENUE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 224, 10e Avenue;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une marge de recul inférieure à 1.5m pour une clôture en cours avant, telle que prescrite par la grille des spécifications de la zone 68-R;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public le 14 septembre 2022 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil de refuser la demande;

CONSIDÉRANT la perte d'espace et la non-fonctionnalité des installations du service de garde en milieu familial si la clôture respecte la marge de recul réglementaire ;

CONSIDÉRANT une bande gazonnée d'environ 6 pieds faisant partie de l'emprise de la rue Veilleux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre Benoit, appuyé par le Conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 224, 10^e Avenue aux conditions suivantes;

QUE la ville de Val-des-Sources ne soit pas responsable des dégâts éventuels occasionnés à la clôture située au numéro 224, 10e Avenue;

QU'une marge de recul minimale de 6 pouces à l'intérieur des lignes du terrain soit respectée pour la construction d'une clôture.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION POUR LES PERMIS POUR LE MOIS D'OCTOBRE

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	14	316 500 \$	316 500 \$
Février	20	793 013 \$	1 109 513 \$
Mars	31	1 157 650 \$	2 267 163 \$
Avril	39	964 732 \$	3 321 895 \$
Mai	57	1 484 337 \$	4 806 232 \$
Juin	28	1 126 800 \$	5 933 032 \$
Juillet	35	4 619 177 \$	10 552 209 \$
Août	25	7 715 651 \$	18 267 860 \$
Septembre	35	2 497 783 \$	20 765 643 \$
Octobre	30	2 732 965 \$	23 498 608 \$

2022-333

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Des-Sources désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Des-Sources prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources présente une demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseiller Pierre Benoit appelle à la prudence des citoyens durant l'hiver. Il souligne également les activités de l'Arena et l'horaire qui sera diffusé prochainement.

Le Conseiller Jean Roy explique la 2eme phase d'aménagement de l'écocentre et de la nouvelle plateforme plus basse pour faciliter le déversement du bois et des gros matériaux.

La Conseillère Caroline Payer a assisté à un Congrès du Regroupement des Offices des Habitations du Québec qui propose de nombreux ateliers et initiatives diverses.

La Conseillère Andréanne La douceur rappelle le spectacle d'Eliot Maginot à la Bibliothèque, ce vendredi 11 novembre.

La Conseillère Isabelle Forcier souligne la découverte du nouveau Gin de la Distillerie Birster de Val-des-Sources qui est numéro 1 des ventes à la SAQ.

Le Maire termine le tour de table avec une explication sur le travail de l'administration sur le Budget 2023 et le triste constat du coût supplémentaire de nombreux postes.

2022-334
LEVÉE DE LA SÉANCE

Elle est proposée par le conseiller Jean Roy à 19h29.

M. Hugues Grimard, Maire

Mme Sarah Richard, Greffière suppléante